

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le six février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Maurice DEGOUT - Cédric RAQUIN - Serge JUGLARET - Véronique DEL BIANCO - Valérie FOUCTEAU - Nadine CLOZEL - Alexandrine DUMONT

Absents excusés : Alain BONNET - Alain GRAND - Magali BAYON

Absents non excusés : Anne-Claire CAULIEZ-MICHEL - Stéphane MOURIKS

Secrétaire de séance : Anne-Lise BORDE

Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

### ***DELIBERATIONS***

#### **1°) VENTE COMMUNE DE CHAMBILLY / LACARELLE:**

Le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de 15 000€ de M. LACARELLE relative à l'achat du bien situé Rue Gabriel Péri et cadastré section AB N°123.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter la proposition de M. LACARELLE relative au bien situé Rue Gabriel Péri, cadastré AB N°123 pour un montant de 15 000 €.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

#### **2°) ACHAT VEHICULE COMMUNAL DE SERVICE:**

Le Maire fait part de la proposition du garage Defiole pour la vente d'occasion d'un véhicule de type « NEMO » de la marque Citroën au prix de 5295.76€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

**ACCEPTTE** de réaliser l'achat d'un « NEMO » de marque Citroën au garage DEFIOLE pour un montant de 5295.76 € TTC, frais d'établissement de la carte grise compris.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

#### **3°) ACHAT MATERIEL COMITE DE FOIRE CHAMBILLY:**

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition du Comité de Foire de Chambilly, suite à la mise en sommeil de l'association, de céder son matériel (Chapiteau, barnums, tables et bancs, friteuse, machine à Hot Dog et plateaux repas). Les guirlandes de Noël sont offertes à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** de racheter au Comité de Foire l'ensemble du matériel qu'il cède à la commune pour un montant de 2000€.

**DECIDE** d'inscrire au BP 2019 les crédits correspondants.

#### **4°) TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTRÔLE BUDGETAIRE:**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le logiciel permettant d'accuser réception des actes reçus par courrier en préfecture et en sous-préfecture ne sera plus opérationnel. Les collectivités locales n'ayant pas encore signé de convention de télétransmission sont encouragées à adhérer à ce dispositif de modernisation des relations avec l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre le représentant de l'état et la commune de Chambilly pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état.

#### **5°) RENOUELEMENT DU BAIL LOGEMENT ECOLE:**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du logement de l'école arrive à échéance le 28 février 2019 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

**DECIDE** de reconduire le bail de M. et Mme PHILIPAUD, locataires du logement de l'école, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 jusqu'au 29 février 2020.

**FIXE** le loyer mensuel à 296.57€.

**DECIDE** de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière et de demander annuellement le recouvrement des frais d'entretien aux locataires.

**DECIDE** de demander aux locataires le recouvrement de la location du compteur thermique par FINAGAZ : 10€ tous les mois puis une régularisation en décembre.

#### ***INFORMATIONS / DEBAT***

➤ **Préparation budget** : les investissements suivants sont à prévoir :

- Numérotation métrique
- Etude pour la rénovation de la salle polyvalente
- Voirie communale
- Rénovation du logement de la mairie
- Panneaux et traçage dans le cadre de l'accessibilité
- Bancs

#### ***QUESTIONS DIVERSES***

• **Thierry NIGAY** :

1. Je remercie le Comité de foire pour le don des guirlandes de Noël et pour le prix avantageux du matériel cédé à la commune.
2. Les travaux de raccordements au réseau d'eau vont commencer dans le Bourg. C'est la société PETAVIT qui est en charge des travaux.
3. Une convention de mise à disposition des locaux de l'école à l'association « L'école Buissonnière » est en cours d'élaboration. Le contrat de location du photocopieur arrive à échéance fin mars ; la question de son rachat éventuel se pose.

4. Au cours de la réunion de conseil communautaire, un projet de réhabilitation de l'ancienne gare à Marcigny a été présenté. Les nouveaux locaux seraient destinés à l'activité de Brionnais Découvertes et Antenne animation.

- Cédric RAQUIN :  
Le suivi des aqueducs est-il prévu ?
- Véronique DEL BIANCO :  
Une décision a-t-elle été prise pour l'embauche d'un second cantonnier ?  
Le Maire : non, il faudra le prévoir au moment du vote du budget.
- Christophe PEGON :  
Des devis ont été demandés pour la rénovation du logement de la mairie.

Séance close à 21h15.